



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-122

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc

CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou : Modification du règlement fixant les conditions générales d'attribution des aides aux travaux

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou, engagée depuis le 2 mars 2020 et prolongée jusqu'au 30 juin 2024, est menée conjointement avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois.

Cette opération est destinée à accompagner les propriétaires de logements à réaliser des travaux d'amélioration du confort qui peuvent porter sur des éléments de sécurité ou de mise aux normes (gros œuvre...), d'adaptation à la perte d'autonomie ou encore de rénovation énergétique. Pour cela, les Communautés de Communes ont mis en place :

- un accompagnement gratuit destiné aux propriétaires pour les aider à définir leur projet et monter les dossiers de demande d'aide,
- un règlement d'attribution des aides aux travaux, approuvé par le Conseil communautaire le 17 décembre 2019.

Le régime des aides de l'ANAH est amené à évoluer à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- l'aide « Ma Prime Rénov' » (aide aux travaux d'économies d'énergie) est revue : deux parcours sont créés, un parcours efficacité et un parcours performance, les plafonds de travaux étant revus à la hausse et les taux de subvention évoluant,

- l'aide « Ma Prime Adapt' » (aide à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie) est créée par la fusion de l'aide « Habitat Facile » et des aides de la CNAH et du APL et du crédit d'impôt.

En outre, dans le cas où le demandeur souhaite réaliser de manière simultanée des travaux d'économie d'énergie et des travaux d'adaptation de son logement à la perte d'autonomie, il devra dorénavant déposer deux dossiers de demande distincts, avec possibilité de cumuler les plafonds de travaux et de subvention correspondant respectivement à chaque dossier.

Aussi, il ne semble plus pertinent de maintenir une intervention financière de la Communauté de Communes et des Communes sur les dossiers dits « mixtes » (travaux d'économie d'énergie et des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie). Il est proposé de modifier en conséquence le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou (suppression de l'aide spécifique plafonnée à 2 000 €).

- Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou adopté le 17 décembre 2019,
- Considérant l'évolution du régime des aides de l'ANAH au 1^{er} janvier 2024,
- Vu le projet de règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou, dûment présenté,

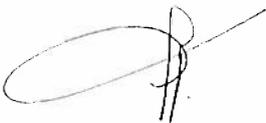
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du règlement fixant les conditions générales d'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

